

Lundi 1 février 2021
Province de Québec
MRC de Mékinac
Municipalité de Grandes-Piles

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la Municipalité de Grandes-Piles à une séance ordinaire tenue le lundi premier février deux mille vingt et un à 13 h 30 au bureau municipal, 630, 4^e Avenue, le tout conformément aux dispositions du code municipal.

Sont présents par visioconférence : Madame la conseillère Pierrette Fontaine ainsi que Messieurs les conseillers, Jean-François Dubois, Frédéric Harnois, Jacques Lemay et Michel Sesena sous la présidence de monsieur le Maire Michel Germain.

Absent : Madame Kimberly Nadeau

Secrétaire de la séance par visioconférence : M. Pierre Beauséjour, directeur général et secrétaire-trésorier

Ouverture de la séance : 13 h 30

ORDRE DU JOUR

Mot du maire

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire 11 janvier 2021
3. Liste des comptes
4. Résolution : Adhésion à la déclaration d'engagement sur la démocratie et le respect
5. Résolution : Rapport d'activités 2020 RIVSTM et rapport des incendies déclarés en 2020 au ministère de la Sécurité publique
6. Résolution : Corporation Transport Adapté Mékinac - Plan d'optimisation
7. Résolution : Politique de gestion documentaire 2021
8. Résolution : Adoption du 1^{er} projet de règlement 564-UR-2020
9. Résolution : Adoption du 1^{er} projet de règlement 566-UR-2021
10. Résolution : Couverture médicale
11. Résolution : Nomination Laurence-Gabriel Boucher
12. Varia A) Dérogation mineure André Bergevin
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS DUBOIS 2021-02-15
APPUYÉ PAR MADAME PIERRETTE FONTAINE
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1 février 2021 soit adopté tel que rédigé.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHEL SESENA 2021-02-16
APPUYÉ PAR MONSIEUR JACQUES LEMAY
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021 soit adopté tel que rédigé.

3. LISTE DES COMPTES

<u>Fournisseur</u>	<u>Détails</u>	<u>Montant</u>
Brandt	Frais entretien rétrocaveuse	3 901.22 \$
Brandt	Frais réparation transmission rétrocaveuse	28 555.10 \$
Marc Brunelle Émondage	Frais élaguage & abattage arbres-terrains municipaux	1 207.24 \$
Groupe CLR	Achat radio mobile et installation-camion RAM	1 052.89 \$
DGL-CPA-comptables	Frais audit-Horizon Environnement 2020	2 816.89 \$
Desjardins-Gestion	Frais REER employés et directeur-Novembre 2020	1 225.76 \$
Dixon Recouvrement	Frais agence-recouvrement taxes-fact.au 31/10/20	1 242.63 \$
Émondage Plus	Frais abattage arbre-arrière bureau municipal	2 966.36 \$
Étiquettes Sélect	Achat 1,000 enveloppes- Trousses-Guide Nautique-	819.77 \$
Eurofins Environex	Frais analyse eau potable-facture au 30/11/2020	679.50 \$
M. Guimond & fils	Frais entretien chemin du lac des Iles & J. St-Amant	17 191.60 \$
Hydro-Québec	Frais électricité salle communautaire-fact. au 26/10/20	637.48 \$
Hydro-Québec	Frais électricité bureau municipal-fact. au 30/10/20	526.39 \$
Hydro-Québec	Frais électricité marina-facture au 11/11/2020	629.82 \$
Hydro-Québec	Frais électricité puits #2-facturation au 12/11/20	1 053.25 \$
Hydro-Québec	Frais électricité station épuration-facture au 12/11/20	1 196.67 \$
Martin Lemay Excavation	Travaux excavation& empierrement-ch.des Pionniers	764.58 \$
Martin Lemay Excavation	Travaux fossés-chemin Flora Marchand	10 543.21 \$
Martin Lemay Excavation	Travaux excavation fossé-ch.J.J. Crête	517.39 \$
J.Y. Martel Transport Inc.	Transport & enfouissement rebuts conteneur-garage	495.54 \$
MRC de Mékinac	Frais Servitech requête TAQ sur rôle 2019	1 092.35 \$
MRC de Mékinac	Frais vente pour taxes-2 immeubles	1 976.76 \$
Groupe Pelletier Entretien	Achat et livraison de sable et sel (10 roues)-voirie	586.37 \$
PG Solutions	Renouvellement Contrat MégaGest & Accès-Cité '21	6 442.05 \$
PG Solutions	Renouvement Droit utilisation Accès-Cité UEL-2021	1 462.48 \$
M. Mario Provençal	Sevice Conciergerie-Novembre 2020	829.42 \$
Sanimont Environnement	nettoyage de station de pompage	2 134.45 \$
Sanimont Environnement	nettoyage de station de pompage-station Bionest	2 103.70 \$
SBM Dijitec	Frais contrat photocopies-pér: du 17/10/20 à 17/01/21	515.25 \$
Service Cité Propre	Frais cueillette et transport ordures-Novembre 2020	2 980.35 \$
M. Patrick St-Pierre	Remboursement- dépôt au compte-Erreur de banque	659.94 \$
Solutia Télécom	Achat téléphones cellulaires (2)-maire & directeur	647.68 \$
Service Sûreté du Qué.	Quote-part 2020-2 ième versement de 2	39 020.00 \$
Tremblay, Bois.Avocats	Honoraires professionnels- objet=général	3 742.46 \$
Gest.Jocelyn Trépanier	Frais entretien chemin du Lac Clair	6 447.23 \$
Ultima Assurances	Frais avenant 2020-2021-Assurance Festivolant	168.00 \$
Solution Xylem	Achat pompe-station d'épuration-égoût	9 211.81 \$
salaires nets élus	2020-11-30	3 920.39 \$
Salaires nets -Employés	2020-11-30	15 228.71 \$
Remise-Déduction source	part des employés-Novembre 2020	5 856.54 \$
	part employeur-Novembre 2020	2 970.66 \$
La Capitale Assurance	Assurances collect.-Directeur & employés-Décembre	2 275.10 \$
	Total autres factures:	9 133.85 \$
	Total des factures à payer au 07 Décembre 2020	197 428.84 \$

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FRÉDÉRIC HARNOIS
 APPUYÉ PAR MONSIEUR MICHEL SESENA
 ET RÉSOLU

2021-02-17

QUE le conseil municipal autorise le secrétaire-trésorier à payer et ratifier les comptes au 1 février 2021;
 QUE tout excédent budgétaire aux comptes à payer et au procès-verbal sera comblé par des affectations au surplus accumulé.

4. RÉSOLUTION : ADHÉSION À LA DÉCLARATION D'ENGAGEMENT SUR LA DÉMOCRATIE ET LE RESPECT

ATTENDU QUE la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élu·es et élu·es municipaux;

ATTENDU QUE ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020;

ATTENDU QUE l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers ses institutions démocratiques;

ATTENDU QUE le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

ATTENDU QU'une démocratie respectueuse honore la fonction d'élue et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante :

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élu·es et élu·es et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élu·es municipales et élu·es municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élu·es et élu·es de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME PIERRETTE FONTAINE

2021-02-18

IL EST APPUYÉ PAR MONSIEUR FRÉDÉRIC HARNOIS

QUE le conseil municipal adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;

QUE le conseil municipal s'engage à accompagner les élu·es et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ.

5. **RÉSOLUTION : RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020 RIVSTM ET RAPPORT DES INCENDIES DÉCLARÉS EN 2020 AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES LEMAY 2021-02-19
APPUYÉ PAR MONSIEUR MICHEL SESENA
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Grandes-Piles autorise le dépôt du rapport d'activités pour l'année 2020 de la Régie intermunicipale des incendies Vallée du Saint-Maurice et le rapport des incendies déclarés en 2020 au ministère de la Sécurité publique.

6. **RÉSOLUTION : CORPORATION TRANSPORT ADAPTÉ MÉKINAC – PLAN D'OPTIMISATION**

ATTENDU la réception d'un plan d'optimisation des ressources de la Corporation Transport Adapté Mékinac afin de limiter les répercussions anticipées de la pandémie sur les résultats financiers de l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance dudit plan;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME PIERRETTE FONTAINE 2021-02-20
APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS DUBOIS
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Grandes-Piles accorde son appui au CTA Mékinac dans le plan d'optimisation des ressources afin de limiter les répercussions anticipées de la pandémie sur les résultats financiers de l'année 2020.

7. **RÉSOLUTION : POLITIQUE DE GESTION DOCUMENTAIRE 2021**

ATTENDU que l'article 6 de la Loi sur les archives prévoit que les organismes publics adoptent une Politique pour la gestion de leurs documents actifs et semi-actifs;

ATTENDU que la Politique de gestion des documents et des archives expose le cadre juridique sur lequel elle s'appuie, le champ d'application, les objectifs, les principes directeurs, les moyens de réalisation de même que les rôles et responsabilités inhérents aux services municipaux et aux employés de la Municipalité de Grandes-Piles;

ATTENDU que la municipalité reconnaît par la présente Politique que les documents actifs, semi-actifs et inactifs de l'ensemble des services municipaux représentent un actif informationnel riche et qu'ils contribuent par ce fait à la réalisation de la mission de l'organisation et à la constitution de la mémoire de la municipalité;

ATTENDU que la présente Politique a pour but la mise en place, de manière efficace et rentable, des moyens qui permettent de gérer l'ensemble des documents (administratifs, financiers, légaux et autres) sous tous supports, produits ou reçus par la municipalité, depuis leur création ou réception jusqu'à leur élimination ou versement aux archives permanentes;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHEL SESENA
APPUYÉ PAR MONSIEUR FRÉDÉRIC HARNOIS
ET RÉSOLU

2021-02-21

QUE le conseil municipal de Grandes-Piles adopte la Politique de gestion des documents et des archives.

8. RÉSOLUTION : ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT 564-UR-2020

ATTENDU QUE la municipalité de Grandes-Piles a adopté le règlement de zonage no: 495-UR-2014 en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
ATTENDU QU'en vertu de l'article 130.1 de la Loi, le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage ;
ATTENDU QUE le conseil désire apporter d'autres modifications au règlement de zonage;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES LEMAY
APPUYÉ PAR MADAME PIERRETTE FONTAINE
ET RÉSOLU

2021-02-22

QUE le conseil municipal de Grandes-Piles adopte le 1er projet de règlement 564-UR-2020.

(NOTE : Article 4 de modification a pour but d'agrandir la zone 14-Ca par l'ajout de lots.

Article 5 de modification a pour but d'agrandir la zone 44-Cc pour l'ajout de lots.

Article 7 de modification a pour but de modifier la grille de spécifications zone 3-P avec l'ajout de la mention; Les usages de la classe « Commerciale et de services », regroupements *Récréotouristique* sont autorisés.)

9. RÉSOLUTION : ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT 566-UR-2021

ATTENDU QUE la municipalité de Grandes-Piles a adopté la réglementation d'urbanisme en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
ATTENDU QUE le conseil désire apporter d'autres modifications à ses règlements d'urbanisme ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHEL SESENA
APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS DUBOIS
ET RÉSOLU

2021-02-23

QUE le conseil municipal de Grandes-Piles adopte le 1^{er} projet de règlement 566-UR-2021.

(NOTE : Article 4 a pour but de de modifier la grille de spécification zone 3-P concernant les normes relatives aux bâtiments, bâtiment principal et la hauteur maximum pour prescrire une hauteur en mètre de 40 mètres et en nombre d'étage, de 8 étages.

Article 5 a pour but de modifier la grille de spécifications de la zone 74-Ca d'autoriser les usages unifamiliale, bi-familiale, tri-familiale et quadri-familiale.

Article 6 sur l'émission des permis et certificats est modifié par l'ajout des paragraphes 7 et 8 qui se lisent comme suit :

7) Demande de dérogation mineure 200 \$

8) Demande pour un PPCMOI 500 \$

Concernant l'article 7, il y a modifications au niveau des infractions au règlement sur les PPCMOI avec l'ajout d'un montant pour infraction.)

10. RÉSOLUTION : COUVERTURE MÉDICALE

CONSIDÉRANT l'avis transmis le 19 décembre 2020 par le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (CIUSSS-MCQ) faisant état du départ de quatre (4) médecins du Groupe de médecine familiale (GMF) de la Vallée de la Batiscan;

CONSIDÉRANT QUE ces quatre (4) médecins, rattachés au GMF de la Vallée de la Batiscan, exerçaient exclusivement leur pratique dans la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT QU'UN cinquième médecin annonçait à la mi-janvier 2021 son départ du GMF De la Vallée de la Batiscan et du territoire de Mékinac après une année de pratique en tant que médecin nouvellement diplômé;

CONSIDÉRANT QUE ces départs indiquent deux (2) retraites et trois (3) transferts, dont deux pour la ville de Trois-Rivières en pratique privée et un pour la ville de Québec;

CONSIDÉRANT QUE le départ de ces médecins laisse des milliers de citoyens et citoyennes de Mékinac sans médecin de famille;

CONSIDÉRANT QUE les indices démographiques liés à la MRC de Mékinac démontrent un net vieillissement de sa population et que l'accès aux soins de santé devient prioritaire;

CONSIDÉRANT QUE d'autres médecins rattachés au GMF Vallée de la Batiscan quitteront potentiellement en 2021 pour une retraite bien méritée;

CONSIDÉRANT QUE le CIUSSS-MCQ affirme que la répartition par région est effectuée par le gouvernement du Québec et que le département régional de médecine générale fixe ensuite les priorités de la couverture médicale pour l'ensemble de la région de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec, et ce, en collaboration avec les tables médicales territoriales de chacun des réseaux locaux de services;

CONSIDÉRANT QUE dans tout ce processus, le CIUSSS-MCQ lui-même confirme n'avoir aucun mot à dire sur l'attribution des postes disponibles au Plan régional d'effectifs médicaux (PREM);

CONSIDÉRANT QUE le PREM semble attribuer des assignations pour des régions dont les besoins ne sont pas aussi criants que ceux de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT QUE le CIUSSS-MCQ, de son propre aveu, ne possède aucun pouvoir d'intervention à l'égard du recrutement des médecins;

CONSIDÉRANT la volonté des élus de la Municipalité de Grandes-Piles de déployer les ressources et services nécessaires afin de faciliter le recrutement, l'accueil et l'intégration des nouveaux médecins désirant s'établir et pratiquer à l'intérieur du territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS DUBOIS 2021-02-24
APPUYÉ PAR MONSIEUR JACQUES LEMAY
ET RÉSOLU
QUE

QUE le conseil municipal de Grandes-Piles demande au ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec d'intervenir dans le processus de recrutement des médecins de famille de manière à assurer une meilleure coordination et une meilleure répartition en région et d'offrir à toute candidature potentielle les incitatifs nécessaires pour exercer leur profession dans des conditions gagnantes pour tous;

QUE cette résolution soit transmise à madame Sonia Lebel, députée de Champlain, ministre responsable de l'Administration gouvernementale, monsieur Jean Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre responsable de la région de la Mauricie et à madame Marie-Louise Tardif, députée de la circonscription de Laviolette–Saint-Maurice.

11. RÉSOLUTION : NOMINATION LAURENCE-GABRIEL BOUCHER

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un poste d'inspecteur en bâtiment et environnement adjoint;

CONSIDÉRANT la réception d'une seule application, celle de monsieur Laurence-Gabriel Boucher;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHEL SESENA
APPUYÉ PAR MADAME PIERRETTE FONTAINE
ET RÉSOLU

2021-02-25

QUE le conseil municipal de Grandes-Piles accepte la nomination de monsieur Laurence-Gabriel Boucher à titre d'inspecteur en bâtiment et environnement adjoint avec les conditions de travail à déterminer.

12. VARIA

A) DEMANDE DÉROGATION MINEURE ANDRÉ BERGEVIN

ATTENDU une demande de dérogation mineure de monsieur André Bergevin;
ATTENDU une réponse positive du comité consultatif d'urbanisme pour une dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHEL SESENA
APPUYÉ PAR MADAME PIERRETTE FONTAINE
ET RÉSOLU

2021-02-26

QUE le conseil municipal de Grandes-Piles accepte les recommandations du comité consultatif d'urbanisme (CCU) concernant la demande de monsieur André Bergevin pour le 1155, route 155;

QUE considérant la situation des lieux, la bonne foi du propriétaire ainsi que la nature de la demande de dérogation mineure, la dérogation mineure demandée est accordée.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

(AUCUNE QUESTION REÇUE)

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES LEMAY
APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS DUBOIS
ET RÉSOLU

2021-02-27

La levée de la séance ordinaire du 1 février 2021 à 13 h 57.

Michel Germain
Maire

Pierre Beauséjour
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Je, Michel Germain, président de l'assemblée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Germain, Maire

Certificat de crédits

Je, soussigné secrétaire-trésorier, certifie par les présentes, qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Pierre Beauséjour
Directeur général et secrétaire-trésorier